



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 24 mars 2022 (18h32)

Salle Etable- La Lombardière

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	55
Membres suppléants	:	23
Présents	:	31
Votants	:	45
Convocation et affichage	:	24/03/2022
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Sylvette DAVID

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Nicole ARCHIER, Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Claudie COSTE, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Myriam SERVY-CHANAL, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Brigitte BOURRET (pouvoir à Christian MASSOLA), Clément CHAPEL (pouvoir à Sylvette DAVID), Christelle ETIENNE (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Romain EVRARD (pouvoir à Edith MANTELIN), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Jérémy FRAYSSE (pouvoir à François CHAUVIN), Juanita GARDIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Catherine MICHALON (pouvoir à Danielle MAGAND), Martine OLLIVIER (pouvoir à Laurent MARCE), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), René SABATIER (pouvoir à Laurence DUMAS), Denis SAUZE (pouvoir à Simon PLENET), Antoinette SCHERER (pouvoir à François CHAUVIN).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Jean-Yves BONNET, Nadège COUZON, Olivier DE LAGARDE, Virginie FERRAND, Pascal PAILHA, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE.

**CC-2022-103 - ADMINISTRATION GENERALE - SITUATION EN UKRAINE -
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Le conflit militaire en Ukraine marque fortement l'ensemble de la population européenne depuis le 24 février 2022 et l'invasion du territoire ukrainien par la Russie.

Au travers des images diffusées à la télévision, sur les réseaux sociaux, nous avons tous été des témoins stupéfaits de cette guerre aux portes de l'Europe : bombardements et destructions, morts civils et militaires, populations affolées qui tentent de fuir le danger.

En quelques jours, les troupes russes ont semé le chaos, la dévastation, et mis fin à la paix sur notre continent.

L'accueil de réfugiés s'organise sur le territoire, par la mobilisation des acteurs publics et associatifs. Ceci à l'échelle du département, mais aussi par des initiatives d'associations locales.

Les analyses actuelles laissent à penser que cette action d'accueil de réfugiés, qui nécessite de dégager des capacités d'accueil et de prise en charge des personnes (santé, accompagnement psychologique), a vocation à perdurer plusieurs semaines

voire mois. Pour soutenir l'action des différents acteurs associatifs en la matière et assurer le financement des opérations d'accueil et d'accompagnement, il est ainsi proposé d'allouer une subvention exceptionnelle de 15.000 euros au centre intercommunal d'action sociale (CIAS).

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PROPOSE que le Conseil Communautaire soutienne l'appel à un cessez-le feu immédiat sur le territoire Ukrainien et appelle les gouvernants à envisager la voie d'un dialogue pacifiste ;

DECIDE l'allocation d'une subvention exceptionnelle de 15.000 euros au centre intercommunal d'action sociale (CIAS) en vue de soutenir les actions en matière d'accueil des réfugiés ;

CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 29/03/22

Affiché le : 01/04/22

Transmis en sous-préfecture le : 29/03/22

Identifiant télétransmission : 007-200072015-20220324-32339-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET